

Paris, 3 avril 2024

Jeunes Agriculteurs déterminé à ce que sa loi soit adoptée avec ambition

A l'initiative du lancement des concertations grâce aux échanges répétés entre Jeunes Agriculteurs et le Président de la République à la veille des élections présidentielles de 2022, notre syndicat a constamment plaidé en faveur d'une grande loi qui permette de répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture avec des mesures visant à faciliter et à accompagner les porteurs de projets agricoles, de l'installation jusqu'à la transmission. Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture présenté aujourd'hui en Conseil des ministres découle de ce travail avec l'ensemble de notre réseau et de propositions que nous portons. Cette loi est maintenant sur les rails du Parlement : un accomplissement que nous surveillerons comme le lait sur le feu.

Le réseau Jeunes Agriculteurs s'est investi dès le départ dans les discussions autour du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. Issu de plusieurs mois de concertations régionales et nationales, le Pacte, vise à renforcer la souveraineté alimentaire et à répondre au défi du renouvellement des générations agricoles. La loi aujourd'hui présentée en Conseil des ministres vise à concrétiser ces objectifs, notamment en réagissant à la situation démographique alarmante avec près de la moitié des exploitants agricoles qui quitteront le métier dans les prochaines années. Nous attachons une grande importance à cette loi et souhaitons qu'elle soit adoptée avec ambition, afin de poser les bases d'une politique du renouvellement des générations renouvelée pour les années à venir. Jeunes Agriculteurs rappelle que c'est un des défis majeurs de notre temps si on veut réaliser les ambitions de souveraineté agricole et alimentaire et de lutte et d'adaptation face au changement climatique.

La présente loi, malgré des avancées considérables en matière de politique à l'installation, reste améliorable sur bien des aspects.

Pour assurer la pérennité des exploitations et accélérer les transitions, Jeunes Agriculteurs considère qu'un diagnostic modulaire doit permettre d'avoir une analyse rigoureuse de la durabilité économique, sociale, et climatique et à différents stades de la vie de l'exploitant et de son exploitation. Et cela afin, d'une part de poser les bases saines de la négociation entre cédants et repreneurs et d'autre part d'adapter les exploitations de demain à la réalité du changement climatique, et ainsi envisager restructuration et diversification en lien avec les opportunités de filières et de territoire.

Jeunes Agriculteurs soutient, et proposait déjà depuis 2020, le déploiement d'un guichet unique dénommé ici « France Service Agriculture ». Il doit s'agir d'un outil incontournable pour l'installation des jeunes et la transmission des exploitations, un point d'entrée et de sortie aux métiers de l'agriculture. A cet effet, il est impératif de rendre obligatoire le passage à ce service, dans une logique d'accompagnement équitable, mais personnalisé, de tous les usagers. Cet outil permettra notamment aux « NIMA » (Non Issus du Milieu Agricole), qui constituent plus de la moitié des futurs installés, de bénéficier d'un guichet identifié pour les accompagner sur leur projet d'installation.

La question centrale du foncier agricole a été longuement abordée dans le Pacte. Si nous ne pouvons pas parler de renouvellement des générations en agriculture sans parler d'accès au foncier, nous ne pouvons pas non plus prendre le

risque de ne l'aborder que partiellement. Pour traiter ce sujet avec le recul et l'ambition nécessaires, Jeunes Agriculteurs souhaite qu'il ne soit pas abordé dans cette loi et demande un chantier dédié ultérieurement. Jeunes Agriculteurs se verra force de propositions pour permettre des solutions concrètes.

Nous serons également attachés à la concrétisation de certains acquis suite aux mobilisations telles que les mesures visant à développer les projets de stockage de l'eau et les mesures de simplification, notamment en matière d'ICPE.

« En lien avec les mesures sur l'enseignement agricole et la promotion des métiers, mais aussi avec les futurs travaux sur la rémunération, nous serons intransigeants lors des débats parlementaires pour nous assurer que la loi réponde aux besoins du secteur agricole et crée un choc d'attractivité vers notre secteur. » déclare Arnaud Gaillot, président de Jeunes Agriculteurs.

Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants

Contact Presse

Rémi Rossi | 07 86 22 90 67 | rrossi@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, [Jeunes Agriculteurs](https://www.jeunes-agriculteurs.fr) est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.